

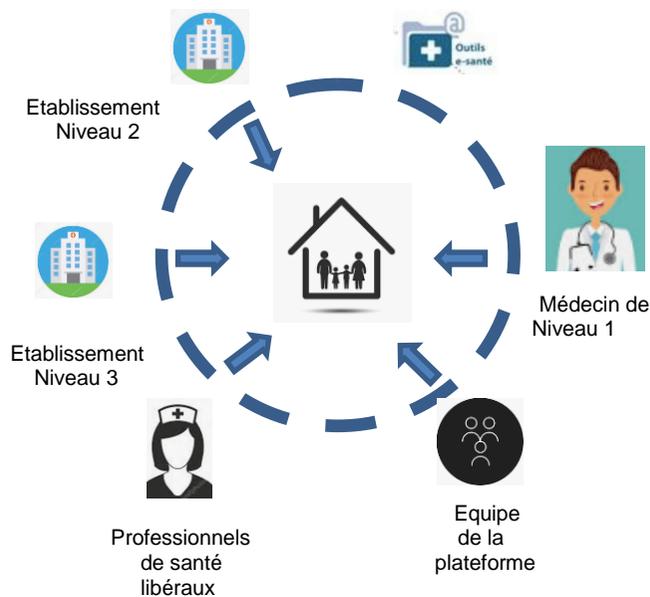
Les professionnels de la plateforme

Une réponse expertale et précoce d'appui à la médecine de ville

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 6 professionnels experts dans le domaine des troubles neuro-développementaux.

Elle est pilotée par un médecin spécialiste, qui assurera le lien continu avec le médecin de niveau 1.

- Médecin spécialiste
- Psychologue
- Infirmière Puéricultrice
- Psychomotricienne
- Secrétaire
- Neuropsychologue (vacation)



Les partenaires (non exhaustif)

- CORIDYS
- ADAPEI : dispositif SOFA ou PARENTALE
- ADSEAAV
- L'inter-secteur de pédopsychiatrie de Toulon Ouest et Est
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Centre Ressource Autisme (CRA)
- Centre de Référencement des Troubles de l'Apprentissage (CERTA)
- Protection maternelle Infantile (PMI)
- Education Nationale
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Structures d'accueil Petite Enfance
- Secteurs associatifs
- Professionnels libéraux : orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes...

COORDONNEES

Téléphone : 06 67 77 80 62

Mail :

col.grp-poc83.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

La Plateforme de coordination et d'orientation est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 17h.

En l'absence de réponse téléphonique du secrétariat :

Veillez contacter le **04 94 13 55 00**



PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DU VAR

Le service d'appui aux médecins dans le diagnostic et la coordination des Troubles du Neuro-Développement des enfants de moins de 7 ans

UGECAM PACA-Corse
CAMSP TOULON
224 Rue Emile OLLIVIER
Le Toucan 2 – Entrée B
83000 TOULON

GRUPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CORSE
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

www.ugecam-pacac.fr

Les rôles et missions de la plateforme

- **Servir** d'appui aux professionnels de 1^{ère} ligne (généralistes, pédiatres, médecins de PMI, médecins scolaires, pédopsychiatres), acteurs du dépistage des troubles neuro-développementaux des enfants de 0 à 6 ans inclus,
- **établir** le diagnostic en coordonnant des libéraux et établissements de niveau 2 ou 3 conventionnés,
- **évaluer** les besoins d'intervention en concertation avec le représentant légal et le médecin de premier niveau,
- **coordonner** le parcours précoce dans un délai maximum 1 an 3 mois et 15 jours,
- **orienter** vers la bonne offre de service du territoire,
- **informer, conseiller et soutenir** la famille.

Un service

- **gratuit** pour le médecin de premier niveau et pour la famille de l'enfant,
- **facile** d'accès avec un numéro unique suffisant pour déclencher les démarches,
- **disponible et réactif** avec une équipe pluridisciplinaire proposant des actions sur mesure et rapides,
- **efficace** par la connaissance fine des pathologies et des ressources du territoire,
- **sécurisé** avec des échanges d'informations numériques sécurisées.

Le déroulement du parcours

Les médecins de 1^{ère} ligne qui détectent des troubles chez un enfant le reçoivent lors d'une consultation dédiée lors de laquelle ils remplissent et envoient le guide de repérage qui recueille les informations de dépistage. La validation de la prescription par la plateforme intervient dans un délai maximal de 15 jours après réception de celle-ci. Dans un délai maximum de trois mois après validation de la demande, l'enfant et sa famille sont accueillis pour la réalisation d'un bilan par un professionnel contribuant au diagnostic au sein d'une des structures partenaires de la plateforme ou par un professionnel libéral. Une première rencontre de synthèse est organisée au sein d'une des structures de la plateforme avec l'enfant et sa famille au plus tard 6 mois après la première intervention d'un professionnel contribuant au diagnostic. Les comptes rendus des bilans et interventions réalisés par les professionnels liés contractuellement avec la structure désignée sont transmis à celle-ci, à la famille et au médecin demandeur de 1^{ère} ligne.

La réalisation de(s) bilan(s)

En fonction de la nature du(es) bilan(s) demandé(s) et de la situation géographique de l'enfant, la plateforme a fait appel à des professionnels de santé libéraux et/ou des établissements de niveau 2 (CAMSP, CMPP....) voire de niveau 3 (CRA....). Un listing de professionnels libéraux conventionnés avec la plateforme ou des établissements de niveau 2 est communiqué à la famille par le biais du médecin traitant qui a adressé l'enfant à la plateforme, afin que le(s) bilan(s) soit(ent) réalisé(s).

Intervention(s) précoce(s)

Le(s) compte(s) rendu(s) de(s) bilan(s) appuyé(s) de l'avis médical, peuvent amener à la préconisation d'intervention(s) précoce(s). La prise en charge des interventions précoces ne peut pas excéder 12 mois dans le cadre du dispositif. Des comptes rendus d'interventions précoces doivent être adressés tous les 3 mois à la plateforme.

Le Forfait intervention précoce

Ce forfait permet de financer le recours aux professionnels qui ne sont pas conventionnés par l'assurance maladie. Les professionnels sont rémunérés par la plateforme sans avance des familles durant une année.

La sortie du dispositif « PCO »

L'accompagnement au sein du dispositif ne peut se poursuivre au-delà de 1 an, 3 mois et 15 jours à compter de l'admission au sein de la plateforme. La plateforme organise l'orientation de l'enfant à l'issu du parcours.

Les engagements du professionnel de santé libéral intervenant sur la plateforme

Il s'engage à :

- appliquer les recommandations de bonnes pratiques établies par la HAS, à utiliser les outils recommandés,
- respecter les délais d'interventions imposés,
- être formé et à actualiser ses compétences,
- envoyer les comptes rendus de bilan et d'intervention précoce dans les délais impartis,
- participer aux réunions pluridisciplinaires organisées par la plateforme.

